



Urgent congés payés durant le préavis de licenciement économique

Par **aquablue66**, le **11/08/2011** à **08:52**

Bonjour à tous et toutes,
voilà ma question:

Fin juin mon employeur me demande de poser des congés

Je pose donc 1 semaine du 9 au 16 juillet et 1 autre du 20 au 26 août. A mon retour de congés de juillet, Oh surprise, je reçois un recommandé m'annonçant que je vais faire l'objet d'un licenciement économique et que je suis convoqué à l'entretien préalable, etc, etc.. Jusqu'à là, rien d'anormal dans la procédure.

Par contre ce qui m'agace c'est qu'il m'a demandé de poser des congés fin juin, alors qu'il savait certainement qu'il allait devoir me licencier. A ce jour, j'ai donc commencé mon préavis de licenciement (3 mois) je lui ai donc envoyé un mail pour annuler ma semaine de congés du mois d'août car je souhaite autant me faire payer cette semaine de congés payés plutôt que de la prendre.

Ma question est donc de savoir s'il a le droit de m'imposer de prendre cette semaine de congés alors que je suis en préavis de licenciement économique ?

Merci à tous pour votre réponse. S'il n'a pas le droit de me l'imposer, je vous remercie de me communiquer l'article de droit le stipulant.

Par **pat76**, le **16/08/2011** à **16:19**

Bonjour

Si votre employeur vous impose de prendre des congés payés pendant votre période de

préavi, non seulement il devra vous payés les congés payés mais également la période de préavis que vous n'aurez pas pu effectuer de par la volonté de votre employeur de vous faire prendre vos congés payés. La période de préavis ne sera pas prolongée.